



Signataire : Sylvain Thévoz

Date de dépôt : 11 novembre 2022

Question écrite urgente

Affaire Drahi : Genève dindon de la farce ?

Des documents issus d'une fuite informatique éclairent les stratégies fiscales auxquelles se livre en Suisse le milliardaire franco-israélien Patrick Drahi qui, comme le décrit Heidi.news, « semble préférer payer des avocats plutôt que ses impôts ». L'enquête menée par Heidi.news est édifiante¹. Il est décrit par le détail comment ce magnat des télécoms et du marché de l'art s'est établi en Suisse dès 1999 pour des raisons fiscales. 11^e fortune française, 18^e fortune suisse, il a fini par attirer l'attention des autorités fiscales genevoises. Vit-il dans ses chalets à Zermatt, dans le canton du Valais, ou dans ses demeures de Cologny, à Genève ? Vit-il ou non séparé de sa femme ? Ces inconnues ont de conséquentes implications fiscales. Selon Heidi.news, au bénéfice de la formule dite du « forfait fiscal » dans la station de ski huppée de Zermatt, il est imposé sur la base de son train de vie plutôt qu'en relation avec ses revenus et sa fortune. Un forfait qui fait simplement l'objet d'un accord avec l'administration fiscale de son canton officiel de résidence, le Valais. Cette formule ultra-avantageuse est une protection quasi absolue que la Suisse offre aux plus fortunés de la planète, à condition qu'ils n'exercent aucune activité lucrative dans le pays. L'ancien chef du contrôle fiscal fédéral Michel Huissoud regrette « une sous-enchère fiscale » et constat une forme de « tourisme fiscal où certains cantons essaient d'attirer ces gens à tout prix. Ce qui les pousse à fermer les yeux sur certains éléments, voire même à garantir l'absence de contrôles sur les dépenses déclarées par un contribuable imposé au forfait ». Dans le cas d'espèce, selon Heidi.news, Genève a ouvert une enquête qui dure encore aujourd'hui sur la période 2009-2016 contestant la domiciliation de Patrick Drahi.

¹ <https://www.heidi.news/explorations/drahi-par-lui-meme>

- *Pourquoi avoir attendu 2019 pour lancer l'enquête de l'administration fiscale genevoise pour la période 2009-2016 contestant la domiciliation de Patrick Drahi hors de Genève pour cette période, ainsi que sa séparation d'avec sa femme ?*
- *Quels sont les moyens déployés par le canton de Genève afin de lutter contre le tourisme fiscal et de garantir les contrôles sur les dépenses déclarées par un contribuable imposé au forfait ?*
- *Les moyens dont dispose Genève sont-ils suffisants à cette fin ?*
- *Combien de contrôles ont lieu chaque année sur les dépenses déclarées par un contribuable imposé au forfait ?*
- *Le Conseil d'Etat peut-il rappeler combien de personnes sont imposées au forfait à Genève ?*
- *En comparaison intercantonale, à quelle place cela le situe-t-il ?*
- *Comment l'Etat de Genève interprète-t-il ce que Heidi.news décrit comme « une proximité entre les fiscalistes du milliardaire Drahi et les préposés aux impôts » ?*
- *Selon les informations de Heidi.news, « certains échanges entre les autorités fiscales de Genève et du Valais auraient été transmis aux fiscalistes du contribuable ». Quelles sont les suites concrètes que le Conseil d'Etat a données à ces affirmations ?*
- *Secret de fonction, secret fiscal et bouclier fiscal, le Conseil d'Etat considère-t-il que la démocratie et l'égalité de traitement sont mises à mal par les protections spéciales dont disposent formellement ou informellement les super-riches ?*

Je remercie par avance le Conseil d'Etat des réponses qu'il saura apporter à ces questions.